

Cosy n°2025_DEL078

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 26 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Jean-Luc KASZYNSKI (suppléant de Pierre BROSELLIER, Loire-Layon-Aubance), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

Etaient absents

David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Jean-François RAIMBAULT (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-1 ;

Vu les arrêtés relatifs aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « service public de production et de distribution de chaleur ou de froid », approuvés par délibération du comité syndical du Siéml n° 18/2024 du 26 mars 2024 ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération n°16/2023 du 28 mars 2023 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL010 du 25 mars 2025, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-009 du 25 mars 2025, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-033 du 24 juin 2025, la décision modificative n°2 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-058 du 21 octobre 2025 et la décision modificative n°3 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-070 du 16 décembre 2025;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe IRVE approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-009 du 25 mars 2025 modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-058 du 21 octobre 2025;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe GNV approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-009 du 25 mars 2025 modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-058 du 21 octobre 2025 et n°2 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-070 du 16 décembre 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe PCRS approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-009 du 25 mars 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe de la régie de service public de production et de distribution de chaleur ou de froid, approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-009 du 25 mars 2025, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-033 du 24 juin 2025, par la décision modificative n°2 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-058 du 21 octobre 2025 et la décision modificative n°3 approuvée par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-070 du 16 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie service public de production et distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF) en date du 2 décembre 2025 sur la proposition de décision modificative n° 3 pour 2025 ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que les crédits afférant au remboursement de la dette ne sont pas concernés dans l'autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif ;

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget primitif 2026, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération, dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Étant précisé que :

- l'ouverture des crédits correspondant sera reprise au budget primitif 2026 de chaque budget, principal, IRVE, PCRS et SPPDCF, lors de son adoption ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr [<http://www.telerecours.fr>]. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement
avant le vote du budget 2026**

Comité syndical du 16 décembre 2025

ANNEXE N° 1

BUDGET PRINCIPAL				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2025 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2026	AFFECTATION
20 Immobilisations Incorporelles	672 570,00	168 142,50	167 000,00	
2031 Frais d'études	313 730,00	78 432,50	78 000,00	Frais MOE chaleur renouvelable MOE Village des Syndicats/Chapelle de Beuzon
2051 Concessions et droits similaires	358 840,00	89 710,00	89 000,00	Licence logiciel carte mentale, noms de domaine à renouveler (Ouest charge, nos énergies49, Territoires énergie PDL, licences office...), logiciels métiers (SINFONI, MGDIS, CIRIL, OKAVEO)
204 Subventions d'Equipements versées	5 603 211,01	1 400 802,75	1 400 000,00	Programme BEE 2030-2026, subvention plan GAZ
21 Immobilisations Corporelles	1 211 359,00	302 839,75	270 000,00	
2111 Acquisition terrain	220 000,00	55 000,00	55 000,00	Terrain Chapelle
21328 Autre bâtiment privé	0,00	0,00	0,00	
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	2 500,00	2 500,00	
21828 Matériel de transport	620 214,00	155 053,50	155 000,00	Acquisition véhicules marché 24006MGX
21838 Matériel de bureau et matériel informatique	293 000,00	73 250,00	45 000,00	Ordinateurs portables, écrans nouveaux arrivants
21848 Mobilier	10 000,00	2 500,00	2 500,00	Mobilier déménagement/nouveaux arrivants
2185 Téléphonie	30 000,00	7 500,00	5 000,00	téléphones nouveaux arrivants, remplacements, pannes (groupement CANUT)
2188 Autres immobilisations corporelles	28 145,00	7 036,25	5 000,00	Autres immobilisations- arrivants
23 Immobilisations en cours	38 104 932,85	9 526 233,21	9 200 000,00	
2313 Constructions	5 000,00	1 250,00	0,00	
2315 Installations, matériel et outillage techniques	22 999 973,00	5 749 993,25	5 500 000,00	Marché de travaux 21011ELE Travaux de réseau et marché 23008TIC
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	11 704 959,85	2 926 239,96	2 900 000,00	Marché 21010ELE Travaux de maintenance et dépannage sur éclairage public
2318 Autres immo. corporelles en cours	1 270 000,00	317 500,00	300 000,00	Marchés installation de chaufferies bois
237 Avances commandes immo incorporelles	1 405 000,00	351 250,00	350 000,00	Avances études ALTER Village des Syndicats, chapelle de Beuzon (conventions de mandat)
238 Avances commandes immo corporelles	720 000,00	180 000,00	150 000,00	Avances marchés (21011ELE)
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	45 592 072,86	11 398 018,22	11 037 000,00	
13 Subventions d'Investissement	30 000,12	7 500,03	7 500,00	Annulations titres sur exercice antérieur
26 Participations et créances				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES HORS EMPRUNTS	30 000,12	7 500,03	7 500,00	
45 Travaux pour compte de tiers	10 829 421,00	2 707 355,25	2 000 000,00	Marché de travaux 21011ELE Travaux de réseaux, contrat Ccrt3
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	56 451 493,98	14 112 873,50	13 044 500,00	

BUDGET IRVE				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2025 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2026	AFFECTATION
20 Immobilisations Incorporelles	6 000,00	1 500,00	1 500,00	
2051 Logiciels	6 000,00	1 500,00	1 500,00	Logiciel websig
23 Immobilisations en cours	1 494 608,74	373 652,19	335 000,00	
2315 Installat ⁿ , matériel et outillage techni	150 000,00	37 500,00	35 000,00	Marché 23042BVE Installation des bornes IRVE
2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 344 608,74	336 152,19	300 000,00	Marché 23042BVE Installation des bornes IRVE
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 500 608,74	375 152,19	336 500,00	
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	1 500 608,74	375 152,19	336 500,00	

BUDGET PCRS				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2025 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2026	AFFECTATION
20 Immobilisations Incorporelles	6 000,00	1 500,00	1 500,00	
2031 Frais d'études	0,00	0,00	0,00	
2051 Concessions et droits similaires	6 000,00	1 500,00	1 500,00	Licences SIG
21 Immobilisations Corporelles	3 500,00	875,00	0,00	
21838 Matériel de bureau et matériel informatique	3 500,00	875,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
2318 Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 500,00	2 375,00	1 500,00	
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	9 500,00	2 375,00	1 500,00	

BUDGET SPPDCF				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2025 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2026	AFFECTATION
20 Immobilisations Incorporelles	280 000,00	70 000,00	70 000,00	
2031 Frais d'études	280 000,00	70 000,00	70 000,00	Réseaux de chaleur Haut d'Anjou, Noyant-Village, Mazé-Milon
21 Immobilisations Corporelles	90 000,00	22 500,00	0,00	
2128 Aménagement Autres terrains	90 000,00	22 500,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	4 411 528,00	1 102 882,00	800 000,00	
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 527 000,00	381 750,00	350 000,00	Réseaux de chaleur Orée d'Anjou, Noyant-Village, Mazé-Milon
237 Avances commandes immo. incorpo.	434 528,00	108 632,00	50 000,00	Réseaux de chaleur Che millé, Montrevault/Evre- convention ALTER
238 Avances commandes immo. corpo.	2 450 000,00	612 500,00	400 000,00	Réseaux de chaleur Haut d'Anjou- convention ALTER
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 781 528,00	1 195 382,00	870 000,00	
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	4 781 528,00	1 195 382,00	870 000,00	